

2009

2012

LES ARTS, LA CULTURE
ET LE PATRIMOINE
DE LA VILLE DE QUÉBEC

Entente de développement culturel



Table des matières

Mot du maire de Québec, M. Régis Labeaume.....	4
Mot de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M ^{me} Christine St-Pierre	5
Une Entente en quatre axes	7
Présentation de l'Entente.....	8
1. Développer et consolider les arts, la culture et les technologies	9
1.1. Soutien aux activités culturelles professionnelles.....	9
1.2. Consolidation et développement des organismes professionnels.....	9
1.3. Projet de développement de public	11
1.4. Promotion de la culture.....	12
1.5. Programme d'aide à la production de contenus culturels numériques	12
1.6. Art public et design.....	13
1.7. Aide à la relève artistique (Première Ovation).....	14
1.8. Soutien à un centre de services partagés pour les organismes culturels.....	15
1.9. Soutien au démarrage de productions audiovisuelles	15
2. Donner aux citoyens l'accès aux arts et à la culture dans les arrondissements	17
2.1. Soutien aux organismes, sensibilisation et projets dans les arrondissements.....	17
2.2. Mesures spécifiques pour les arrondissements	17
3. Mettre en valeur le patrimoine de Québec.....	19
3.1. Recherche et développement des connaissances en patrimoine	20
3.2. Recherche, développement des connaissances et mise en valeur du patrimoine archéologique	21
3.3. Aide à la restauration des bâtiments dans les arrondissements historiques	22
3.4. Aide à la restauration, rénovation, construction et recyclage résidentiel dans les arrondissements historiques	23
3.5. Aide à la restauration des bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale	23
3.6. Aide aux interventions immobilières prioritaires dans les arrondissements historiques.....	25
3.7. Aide aux interventions sur les espaces urbains et les immeubles publics à caractère patrimonial.....	25
3.8. Soutien à des projets de développement en patrimoine religieux	26
3.9. Aide aux projets de diffusion des connaissances.....	27
4. Informer et sensibiliser les citoyens	29
Légende des photos et crédits	30

2009

2012

Entente de développement culturel

**LES ARTS, LA CULTURE
ET LE PATRIMOINE
DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Avec le renouvellement de l'Entente de développement culturel 2009-2012, la Ville de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine poursuivent un partenariat qui dure depuis plus de 30 ans pour l'épanouissement de la culture à Québec. À l'heure où la culture est devenue un moteur économique important pour notre ville, je suis heureux de poursuivre la collaboration avec le ministère afin de soutenir les artistes, les organismes culturels de Québec, les propriétaires d'immeubles patrimoniaux et tous ceux qui ont à cœur de préserver l'héritage et l'authenticité de Québec.

Le présent document permet, en dressant le tableau de tous les programmes de l'Entente de développement culturel, de voir l'ensemble de nos actions tant en culture vivante qu'en patrimoine. La Ville de Québec, maître d'œuvre des réalisations rendues possibles grâce à l'Entente, se fait un devoir de poser les gestes les plus porteurs pour soutenir adéquatement le développement de la culture et du patrimoine afin qu'ils rayonnent dans notre ville.

Je souhaite que toutes les personnes susceptibles d'avoir recours à un soutien financier de l'Entente de développement culturel trouvent dans ce document des renseignements utiles pour les éclairer dans leurs démarches vers la réalisation de leurs projets.

Le maire de Québec



Régis Labeaume



THÉÂTRE DANSE ARTS VISUELS PATRIMOINE MULTIMÉDIAS ARTS DU CIRQUE



Depuis trois décennies, les ententes de développement culturel conclues entre la Ville de Québec et le ministère que je dirige ont contribué à la réalisation de nombreux projets qui ont amélioré les conditions de vie de la population et rendu l'espace urbain plus attrayant pour les visiteurs. Elles ont aussi permis aux personnes qui créent et qui diffusent la culture de mieux vivre de leur art, à leur bénéfice propre et à celui de la collectivité.

C'est pourquoi nous avons renouvelé l'Entente, qui sera en vigueur jusqu'en 2012, en vue de poursuivre de façon concertée les objectifs de développement culturel, patrimonial et technologique de Québec. Notre capitale nationale est en quelque sorte le miroir de l'effervescence créatrice qui caractérise l'ensemble du Québec. À ce titre, elle est le fer de lance du rayonnement international de notre savoir-faire dans tous les domaines d'activité, ce qui justifie largement les investissements consentis pour en assurer le plein essor.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,



Christine St-Pierre



Une Entente en quatre axes

Depuis 1979, la Ville de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ont investi près de 140 M\$ dans le patrimoine et le développement de la culture de la capitale. L'Entente de développement culturel 2005-2008 étant échuë, la Ville et le Ministère ont décidé de poursuivre leur partenariat en annonçant, le 11 juin 2009, la signature d'une nouvelle Entente couvrant les années 2009 à 2012. Dans la foulée de *Québec horizon culture*, l'Entente de développement culturel 2009-2012 est accompagnée d'une bonification de 9 M\$, faisant ainsi passer les investissements de 21 M\$ à 30 M\$ sur trois ans. Les nouvelles sommes permettent d'élargir l'Entente pour y inclure des actions liées à la technologie, à la relève, au design urbain et la vitalité des organisations culturelles.

Plus vieux partenariat culturel au Québec, l'Entente de développement culturel entre le Ministère et la Ville de Québec a célébré ses 30 ans en 2009. Elle prévoit un nombre important de programmes tant en patrimoine (14,7 M\$) qu'en culture vivante (15,3 M\$). S'ajoutent à cette somme, 7,8 M\$ pour la restauration de biens patrimoniaux. Ces sommes sont accordées à parts égales par la Ville et le Ministère. La Ville de Québec est cependant désignée comme maître d'oeuvre pour l'administration des sommes et pour la réalisation des projets.

L'Entente de développement culturel vise à :

- développer et consolider les arts, la culture et les technologies;
- donner aux citoyens l'accès aux arts et à la culture dans les arrondissements
- mettre en valeur le patrimoine de Québec
- informer et sensibiliser les citoyens

L'Entente est placée sous le signe de l'évolution et tient compte des changements se produisant dans la réalité culturelle de la ville. Dans cette optique, elle est signée pour une période de trois ans. Une négociation a lieu lorsque l'Entente arrive à échéance afin de tenir compte des nouvelles réalités du milieu. La présente Entente est en vigueur jusqu'en 2012.



1

Développer et consolider les arts, la culture et les technologies

10 185 000 \$

1.1 Soutien aux activités culturelles professionnelles ET

1.2 Consolidation et développement des organismes professionnels

Le Service de la culture est le maître d'oeuvre lorsqu'il s'agit des arts vivants. La Ville et le Ministère sont toujours ouverts à recevoir de nouveaux projets et ils les évaluent selon les critères propres à chacun des programmes. Ces critères sont disponibles dans le site http://www.ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions/culture/vitalite.aspx

Par l'entremise du programme *Soutien aux projets des organismes culturels professionnels*, l'Entente de développement culturel vient en aide aux organismes culturels professionnels dont la mission correspond aux priorités du MCCCFC et aux objectifs de la Politique culturelle de la Ville de Québec qui sont de favoriser l'accès et la sensibilisation aux arts, à la culture et au patrimoine, renforcer les assises du milieu professionnel, stimuler le rayonnement culturel de la capitale, et augmenter la participation de la population à la vie culturelle.

LE THÉÂTRE, LA MUSIQUE, LES ARTS DU CIRQUE, LES ARTS VISUELS, MULTIDISCIPLINAIRES ET MÉTIERS D'ARTS, LA DIFFUSION DU PATRIMOINE ET LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES

Le programme privilégie les actions tels le soutien aux organismes de la relève, le soutien aux organismes intermédiaires, le développement des publics et la médiation culturelle, le développement organisationnel, la médiation et la mise en marché, le soutien aux initiatives nationales et internationales.

Ce programme s'adresse à l'ensemble des disciplines artistiques comme, entre autres, le théâtre, la musique, les arts du cirque, les arts visuels, multidisciplinaires et métiers d'arts, la diffusion du patrimoine et les médias communautaires.

Pour plus de détails, il suffit de consulter le site de la ville de Québec au http://www.ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions/culture/soutien_projets.aspx

1.3 Projets de développement de public

Cette enveloppe est destinée à des projets de développement de public mis sur pied par des organismes culturels professionnels, notamment les projets de sensibilisation culturelle et de développement de public comme celui mis de l'avant par les Gros Becs, Centre de diffusion de théâtre jeunesse. En se déplaçant sur les lieux mêmes des groupes ou des organismes pour offrir des ateliers d'initiations aux différentes formes théâtrales et des rencontres préparatoires à leurs spectacles, Les Gros Becs développent un service éducatif qui contribuera à augmenter de façon notable la fréquentation scolaire. Ils se comparent ainsi aux grandes institutions muséales dont la mission est de diffuser les arts, mais également de la sensibilisation.




1.4 Promotion de la culture

Ce montant sert principalement à réaliser des projets qui visent à promouvoir la culture auprès du grand public par l'entremise d'un portail culturel où l'internaute pourra trouver une multitude de renseignements sur les organismes et les artistes de Québec. Guichet unique en matière de culture locale, ce portail culturel comportera différentes sections où trouver de l'information dynamique comme des vidéos, des entrevues avec des artistes, une galerie virtuelle, un agenda culturel et éventuellement un service de réservation et de billetterie en ligne. Le web 2.0 sera mis de l'avant avec des blogues, des applications mobiles, et certains médias sociaux parmi les plus populaires comme Facebook et Twitter.

1.5 Programme d'aide à la production de contenus culturels numériques

Cette mesure novatrice entend soutenir les organismes artistiques et culturels professionnels dans le développement de projets d'intégration de contenus culturels vers des plateformes numériques interactives et la réalisation d'activités ou d'événements de réseautage avec l'industrie du secteur des technologies numériques et des technologies de l'information.

Le programme de soutien financier qui accompagne cette mesure, Aide à la production de contenus culturels interactifs, vise à susciter l'émergence de projets ou d'initiatives favorisant l'intégration de contenus culturels aux diverses plateformes numériques interactives afin d'améliorer l'offre de contenus culturels numériques.



Il a aussi pour but de favoriser les projets visant la confrontation des pratiques et des points de vue artistiques par la tenue d'activités originales de réflexion et d'échanges sur les arts numériques, le divertissement interactif et les technologies. Il vient soutenir des activités de sensibilisation qui permettent l'avancement des connaissances en arts numériques et le réseautage d'acteurs des arts numériques et du divertissement interactif et cherche à favoriser la participation des artistes professionnels de la relève.

Il comporte trois volets : la création et la production (excluant la commercialisation), le réseautage et les événements.

Pour plus de détails, il suffit de consulter le site de la ville de Québec au http://www.ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions/culture/index.aspx

1.6 Art public et design

Dans la foulée de *Québec horizon culture*, cette somme de l'Entente est prévue pour la réalisation d'un concours touchant la conception et la production d'art public et de mobilier urbain au design contemporain dans le but de consacrer Saint-Roch comme haut lieu de la création tout en améliorant la qualité du cadre de vie et en contribuant à l'embellissement de ce quartier.

1.7 Aide à la relève artistique (Première Ovation)

La mesure Première Ovation, implantée en 2008 par la Ville de Québec, vise à soutenir les débuts artistiques des jeunes talents en leur donnant les moyens de créer, de bénéficier de l'encadrement d'artistes renommés et de vivre leur « première ovation » sur une scène de la capitale.

Lors de Québec horizon culture, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine s'est associé à la Ville de Québec pour soutenir Première Ovation par l'entremise de l'Entente de développement culturel 2009-2012. À cette occasion, de nouvelles disciplines se sont ajoutées au programme, soit la danse, les arts littéraires, les arts visuels, médiatiques et métiers d'art.

Pour répondre adéquatement aux besoins des jeunes artistes de la relève, la Ville de Québec a choisi de confier la gestion de Première Ovation à des organismes artistiques et culturels professionnels reconnus dans chacune des disciplines. Ainsi, le volet musique a été confié à la Société du Palais Montcalm, le volet théâtre au diffuseur Premier Acte, le volet danse au Centre contemporain de diffusion en danse La Rotonde, les arts littéraires à l'Institut Canadien de Québec et les arts visuels, médiatiques et métiers d'art à Manifestation internationale d'art de Québec.

Ce programme offre également la possibilité aux artistes émergents d'être accompagnés et soutenus dans leur parcours par des artistes établis et reconnus de Québec et d'ailleurs.

Des cours de maîtres et des formations spécifiques seront programmées dans chacune des disciplines afin de permettre aux jeunes artistes de développer leurs compétences et de bénéficier de l'expérience d'artistes chevronnés.



1.8 Soutien à un centre de services partagés pour les organismes culturels

Cette mesure a pour but de créer un centre de soutien et d'accompagnement pour les artistes et les organismes culturels professionnels et de la relève. L'objectif de ce centre est d'offrir des services pour leur permettre de se structurer, de se développer et de gérer leur projet artistique ou leur compagnie. Ce centre peut ainsi soutenir le développement de projets, effectuer la gestion financière, diriger des productions, remplir des demandes de subventions, offrir de l'accompagnement quant aux communications, à l'administration générale, à la tenue de livres, etc.

Ce programme s'inscrit dans la foulée de Québec horizon culture et fait intervenir de nombreux partenaires publics et parapublics.

1.9 Soutien au démarrage de productions audiovisuelles

La mesure d'aide au démarrage de productions cinématographiques et télévisuelles vise à favoriser l'augmentation des productions à Québec, permettre aux entreprises régionales de développer, de positionner et de mettre en marché des projets de productions audiovisuelles, particulièrement les productions cinématographiques et télévisuelles et il permet aux entreprises régionales et aux ressources professionnelles d'acquérir de l'expertise.

Pour être admissibles, les entreprises de production doivent avoir leur siège social à Québec, être légalement constituées à but lucratif ou non lucratif, avoir comme champ d'activité principal la production audiovisuelle, particulièrement la production cinématographique et télévisuelle et finalement, leurs principaux dirigeants doivent résider sur le territoire de la ville de Québec.

Pour plus de détails, il suffit de consulter le site internet de la Ville de Québec au http://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/tournage/aide.aspx



Donner aux citoyens l'accès aux arts et à la culture dans les arrondissements

2

2 820 000\$

2.1 Soutien aux organismes, sensibilisation et projets dans les arrondissements

Ce programme permet aux arrondissements de réaliser des projets culturels dans leurs lieux de diffusion. Il peut s'agir ici de projets d'animation dans les bibliothèques, de projets d'édition et de projets favorisant l'animation urbaine et la mise en valeur de la culture et du patrimoine. Certaines sommes vont également à des organismes professionnels des arrondissements dont la mission est de produire des activités à caractère culturel.

2.2 Mesures spécifiques pour les arrondissements

Cette mesure soutient les arrondissements qui désirent offrir des activités de formations spécifiques à l'intention des bénévoles, du soutien à la formation professionnelle à l'intention des organismes de loisir culturel et des projets spécifiques de médiation culturelle. Le réseau *Par ici la visite*, dont la mission est de faire la promotion des lieux patrimoniaux de la ville de Québec est également soutenu par cette mesure tout comme la publication bi-annuelle *Des bibliothèques animées* qui sert à faire la promotion des activités d'animation culturelle en bibliothèques.



Mettre en valeur le patrimoine de Québec

3

16 620 000 \$

Un des objectifs majeurs de l'Entente de développement culturel est de mettre en valeur le patrimoine de la ville de Québec. En cette année du 25^e anniversaire de l'inscription de Québec sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il est bon de rappeler qu'une grande part des travaux réalisés pour mettre en valeur le patrimoine de l'arrondissement historique du Vieux-Québec est attribuable au soutien financier de l'Entente. Outre l'arrondissement historique du Vieux-Québec, l'Entente soutient également les trois autres arrondissements historiques de la ville de Québec soit Sillery, Charlesbourg et Beauport.

Plusieurs mesures à travers des programmes de subventions s'adressent aux organismes, aux chercheurs et aux spécialistes en patrimoine, mais certaines sont conçues pour soutenir les projets des propriétaires de bâtiments patrimoniaux.

NOUVELLES TECHNOLOGIES PROTECTION MISE EN VALEUR

3.1 Recherche et développement des connaissances en patrimoine

Ce volet concerne la partie consacrée à l'acquisition des savoirs sur les différents aspects du patrimoine, notamment par la réalisation d'études diverses.

Les recherches entreprises contribuent généralement à améliorer les connaissances sur les bâtiments, les lieux, les ensembles et des secteurs patrimoniaux plus précis afin de bien documenter les rapports et les avis qui permettent d'en déterminer la valeur et d'envisager les mesures de protection les plus appropriées.

Des efforts sont aussi consentis pour documenter plus particulièrement le patrimoine religieux, les églises et les édifices conventuels ainsi que les nouveaux aspects du patrimoine tels : le patrimoine immatériel, le patrimoine industriel et le patrimoine paysager pour lesquels des interventions de sauvegarde et de mise en valeur doivent être envisagées.

FOUILLES CONNAISSANCES COLLECTE PARTENARIAT

Les nombreuses études et les bases de données, constituées depuis plus de trente ans, doivent aussi pouvoir être consultées et accessibles par l'entremise des nouvelles technologies; la mise en place d'une section Internet sur le patrimoine dans le site de la Ville de Québec.

Des actions de vulgarisation et de promotion peuvent être menées afin de mieux faire connaître les résultats des études portant sur des aspects précis du patrimoine et sur les orientations de la Ville en matière de citation et de conservation.

3.2 Recherche, développement des connaissances et mise en valeur du patrimoine archéologique

La connaissance du patrimoine archéologique permet sa protection et sa mise en valeur. La gestion de ce patrimoine passe par l'identification des sites d'intérêt et la collecte des informations dans le cadre du développement de la ville. L'Entente permet de réaliser des recherches pour évaluer le potentiel de certains sites. Elle permet de suivre les projets d'aménagement et de construction, à procéder à des fouilles lorsque l'évaluation a jugé qu'il était pertinent de le faire et de rédiger des rapports.

Les sommes investies visent aussi à créer et à développer des partenariats, entre autres avec l'Université Laval, pour la mise en place de chantiers-écoles. Ce volet inclut aussi les interventions sur des sites archéologiques actifs comme la Maison des Jésuites, le cimetière Saint-Matthew et le Vieux-Cap-Rouge.



3.3 Aide à la restauration des bâtiments dans les arrondissements historiques

Ce programme d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux, souvent appelé « Maître d'oeuvre », alloue une subvention aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux, construits avant 1955, qui désirent effectuer certains travaux de restauration sur leur propriété.

Le programme « Maître d'oeuvre » est un des plus anciens programmes de l'Entente. Dès son origine, il avait pour but d'offrir une aide aux propriétaires d'un immeuble dans un arrondissement historique afin qu'ils puissent restaurer leur bâtiment en respectant les normes et les critères de qualité déterminés par les experts en restauration de patrimoine. Au fil des ans, des guides d'intervention, produits grâce à l'Entente, ont été conçus et rendus disponibles pour accompagner les propriétaires qui entreprennent des travaux de restauration de bâtiments patrimoniaux.

Les propriétaires admissibles à une subvention dans ce programme doivent avoir un immeuble situé dans un des quatre arrondissements historiques de la ville de Québec soit Beauport, Charlesbourg, Sillery et Vieux-Québec. Tous les bâtiments et les murs d'enceinte du territoire d'application, construits avant 1955, ainsi que les bâtiments protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels situés à l'intérieur de ces arrondissements sont admissibles.

Les travaux admissibles concernent les éléments extérieurs de la propriété, soit la toiture, les fenêtres, les portes, le revêtement extérieur, etc.

Pour plus de détails et pour obtenir le formulaire de demande, il suffit de consulter le site internet www.ville.quebec.qc.ca ou de composer le **418 641-6186**.



3.4 Aide à la restauration, rénovation, construction et recyclage résidentiel dans les arrondissements historiques

Ce programme d'aide vise à accorder une subvention à un propriétaire pour restaurer, rénover, construire ou recycler un bâtiment résidentiel ou partiellement résidentiel ainsi qu'un bâtiment non résidentiel et un terrain vague, selon certaines conditions.

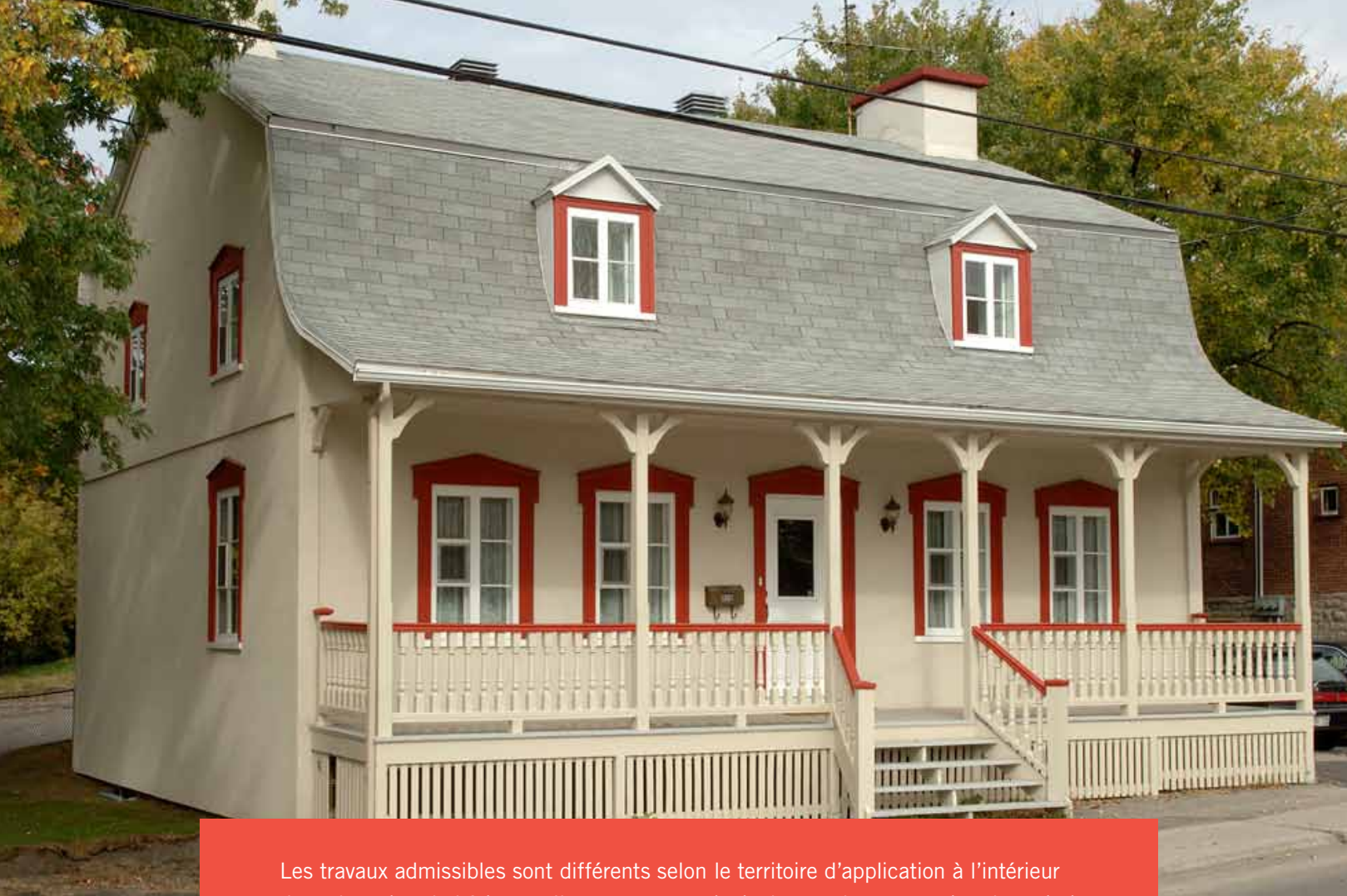
Les bâtiments doivent être situés dans un des quatre arrondissements historiques suivants soit Beauport, Charlesbourg, Sillery et Vieux-Québec. Les bâtiments admissibles doivent avoir été construits avant 1955, mais les constructions neuves de l'arrondissement historique de Vieux-Québec peuvent également être considérées.

Les travaux de restauration et de rénovation résidentielles, la transformation d'un bâtiment non résidentiel en bâtiment résidentiel et la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment lorsqu'il a pour objet la création de nouveaux logements locatifs sont admissibles à ce programme.

Pour plus de détails et pour obtenir le formulaire de demande, il suffit de consulter le site internet www.ville.quebec.qc.ca ou de composer le **418 641-6186**.

3.5 Aide à la restauration des bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale

Ce programme vise à encourager la conservation et la mise en valeur de l'architecture ancienne des bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale des arrondissements de Beauport, de La Cité-Limoilou (à l'exclusion de l'arrondissement historique), de La Haute-Saint-Charles et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Les secteurs couverts sont, entre autres, le Vieux-Giffard, le rang Saint-Joseph, la rue Racine et le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, excluant l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Il concerne tous les bâtiments construits avant 1955.



Les travaux admissibles sont différents selon le territoire d'application à l'intérieur duquel se situe le bâtiment. Ils concernent principalement la restauration, le maintien, la conservation et la mise en valeur de l'enveloppe extérieure du bâtiment. Il peut aussi s'agir de travaux touchant la toiture, les portes et les contre-portes, les escaliers tournants, les corniches ou les tourelles.

Pour plus de détails et pour obtenir le formulaire de demande, il suffit de consulter le site internet www.ville.quebec.qc.ca ou de composer le **418 641-6186**.

3.6 Aide aux interventions immobilières prioritaires dans les arrondissements historiques

Cette politique d'aide s'adresse aux propriétaires qui ne parviennent pas à restaurer leur bâtiment situé dans un des quatre arrondissements historiques parce que les coûts de restauration dépassent de loin leurs moyens. Il s'agit de bâtiments laissés vacants à la suite d'un incendie ou d'une trop grande détérioration, ce qui empêche l'utilisation sécuritaire du lieu. L'intérêt historique du bâtiment détermine si la Ville et le Ministère doivent apporter une contribution financière afin de permettre au propriétaire d'entreprendre les travaux par l'entremise de cette politique d'aide.

Le Service du développement économique de la Ville de Québec procède à l'analyse des lieux et à une évaluation financière du projet avant d'émettre un avis qui est transmis aux autorités qui prennent ensuite la décision de soutenir ou non le propriétaire. Pour plus de renseignements, il faut communiquer avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.



3.7 Aide aux interventions sur les espaces urbains et les immeubles publics à caractère patrimonial

L'Entente prévoit de l'aide financière plus spécifique pour des projets mis en oeuvre par la Ville de Québec. Ces projets doivent viser l'aménagement d'espaces publics dans les arrondissements historiques et la rénovation ou le réaménagement des bâtiments publics à caractère patrimonial. Cette mesure soutient donc des projets qui touchent les espaces publics dont la valeur historique est attestée par les services municipaux.

3.8 Soutien à des projets de développement en patrimoine religieux

Cette aide contribue à des projets novateurs de développement visant la mise en valeur du patrimoine exceptionnel des communautés religieuses fondatrices. Cette enveloppe a permis de soutenir, entre autres, le développement du projet de mise en valeur du Monastère des Augustines à travers un lieu de mémoire habité. Il ne s'agit pas ici de participer financièrement aux rénovations ou aux travaux d'aménagement d'un lieu, mais plutôt de favoriser la création d'un projet, de le concevoir et d'assurer sa réalisation.



3.9 Aide aux projets de diffusion des connaissances

Ce volet vise à réaliser des actions de mise en valeur et de diffusion des connaissances acquises en patrimoine, à procéder à des commémorations, à faire connaître la ville de Québec par sa toponymie, à éditer des ouvrages dont les sujets concernent le patrimoine et la diffusion de la culture. Il contribue aussi au développement d'outils technologiques et internet pour la mise en valeur du patrimoine. Cette enveloppe sert également à réaliser des outils d'interprétation comme des visites guidées de lieux culturels et patrimoniaux, des panneaux d'interprétation pour des sites stratégiques et pour toutes initiatives visant à faire connaître les projets culturels de l'Entente.

Le programme d'aide en patrimoine religieux s'inscrit dans ce volet. Il permet de soutenir la diffusion et la mise en valeur du patrimoine religieux des communautés religieuses et des paroisses de toutes traditions religieuses. Les communautés et paroisses situées sur le territoire de la ville de Québec qui désirent réaliser des projets visant la mise en valeur de leur patrimoine religieux peuvent se prévaloir de ce programme. Ces projets peuvent prendre diverses formes : visite thématique, conférence, exposition, publication, embauche de guide dans le cadre d'activités d'animation, outil d'information et de diffusion (audio-guide, panneau d'interprétation, multimédia), etc.

Pour plus de détails, il suffit de visiter le site de la Ville de Québec au http://www.ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions/culture/patrimoine_religieux.aspx.





Informer et sensibiliser les citoyens

4

37 5000 \$

Cette somme est attribuée pour les actions de communication qui servent à faire connaître les programmes de l'Entente qui s'adressent aux citoyens et aux organismes. Elle vise également à développer des actions de communication pour souligner le travail des créateurs et leurs réalisations qui voient le jour dans le cadre de l'Entente et qui sont reliés au développement culturel de Québec. Il peut s'agir de publications spéciales qui démontrent la vitalité culturelle de Québec, de campagnes publicitaires ou d'événements spécifiques comme, entre autres, *Les Mérites d'architecture* qui récompensent les projets architecturaux les plus méritants réalisés dans l'année.

Légende des photos et crédits

Couverture

Caroline Drolet, récipiendaire d'une bourse Première Ovation danse

Vignettes, de gauche à droite

Toits de l'arrondissement historique du Vieux-Québec

Crédit : Ville de Québec

Le fil de l'histoire, Le fils d'Adrien danse, 2008

Crédit : David Cannon

Chantier archéologique au Marais du Nord

Crédit : Ville de Québec

Restauration de la Maison des Jésuites

Crédit : Ville de Québec

CLASH !, Le fils d'Adrien danse, 2006

Crédit : David Cannon

Intersection des rues du Parloir et des Jardins

Crédit : Ville de Québec

Page 6

Healing Pool, Brian Knep, Mois Multi 2010

Crédit : A. Gaudreault, Recto-Verso

Page 8

CLASH !, Le fils d'Adrien danse, 2006

Crédit : David Cannon

Page 10

En tramé

M. Lovestar et son voisin de pallier, Premier Acte, 2004

Crédit : Marc Gourdeau

Vignettes, de gauche à droite

Contes du temps qui passe, Théâtre de Sable

Maïta, Théâtre de Sable

Le rêve de Pinocchio,

Théâtre de Sable

Page 13

Le Mobile, Pont Bridge, Mois Multi 2010

Crédit : J. F. Gravel, Recto-Verso

Page 14

Récipiendaires de bourses Première Ovation musique

En tramé

The acousticalics

Vignettes, de gauche à droite :

Frime, Danya Ortman

Page 16

Orchestre symphonique de Québec, 2008

Crédit : Gilles Fréchette

Page 18

Vue aérienne de l'arrondissement historique du Vieux-Québec

Crédit : Luc-Antoine Couturier

Page 20

Canot à glace, course en canot du Carnaval de Québec

Crédit : Claude Janelle

Page 21

Assiette à l'effigie de George III, Auberge Saint-Antoine

Crédit : Auberge Saint-Antoine

Page 22

Photos avant et après les travaux de restauration réalisée à la résidence située aux 356-358, rue Champlain

Crédit : Ville de Québec

Page 23

Chantier de restauration d'une maison patrimoniale

Crédit : Ville de Québec

Page 24

Maison patrimoniale restaurée selon les normes et récipiendaire d'un prix Mérites d'architecture dans la catégorie Patrimoine en 2007.

Crédit : Ville de Québec

Page 27

Épigraphe de Henriette Belley

Crédit : Ville de Québec

Page 26

En tramé

Augustines de la miséricorde de Jésus, Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec

Crédit : Jonathan Robert

Vignettes

Chapelle du monastère de l'Hôtel-de-Dieu de Québec

Crédit : Jonathan Robert

Page 28

Route, Premier Acte

Crédit : Marc Gourdeau

Entente de développement culturel



*Culture,
Communications et
Condition féminine*

Québec 